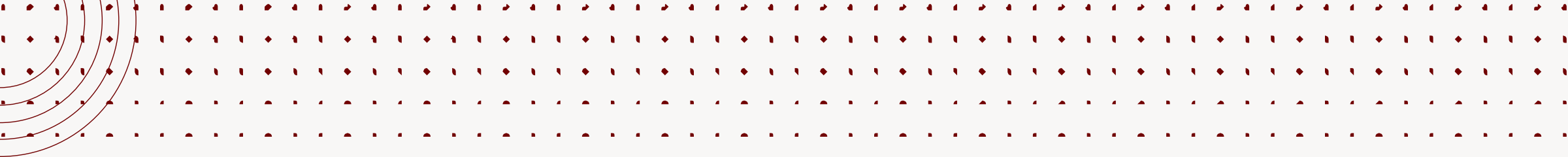


A quoi sert un centre de recherches universitaire ?





Introduction

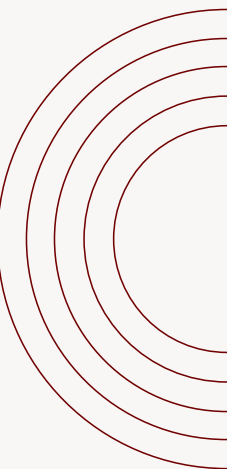
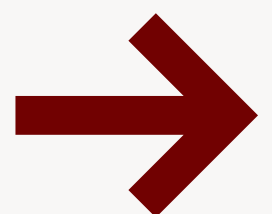
Un centre de recherches universitaire dépend du **Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche** ; il est dirigé par un enseignant-chercheur.

Le centre de recherches et son responsable dépendent du directeur de l'établissement. Par ses travaux et publications, le centre de recherches fait partie de la **communauté scientifique internationale**.

Il peut être évalué par le **Hcéres** (Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement) lors d'audits décidés et conduits par celui-ci.

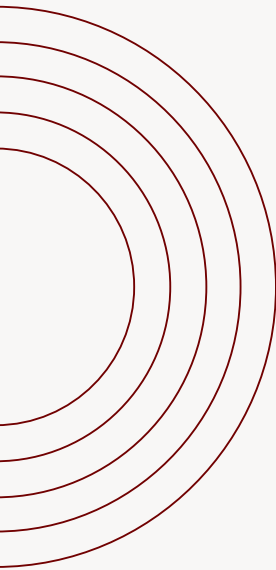
Le chercheur dispose d'une **parole libre à deux niveaux** : la liberté d'expression académique et la liberté de recherche, à condition d'observer une rigueur scientifique (fiabilité des données, méthodologie).

Les membres du centre de recherches peuvent représenter **une ou plusieurs disciplines** ; le responsable du centre de recherches choisit les membres de son équipe.



Le centre de recherche ainsi que ses enseignants-chercheurs peuvent être affiliés à **d'autres institutions scientifiques**, de manière pérenne ou occasionnelle, par exemple, via des partenariats et des projets de recherche ponctuelle.

Le CRSEA en la personne de Patricia Chirot travaille avec le **CNAM (Conservatoire National des Arts et Métiers)** pour ce qui relève des sciences de l'éducation et de la formation, de la didactique professionnelle (analyse de l'activité).

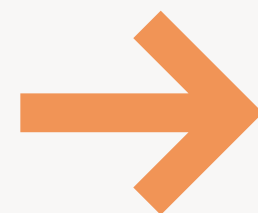


le cnam

Fonctions & activités



CRSEA
Centre de Recherche
Sciences Éducation Appliquées



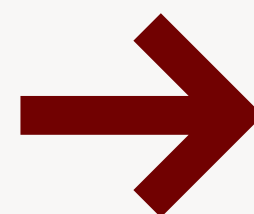
01

Garantir la scientificité

Le responsable du centre de recherches contribue à garantir **la rigueur, l'intégrité et la scientificité d'une épreuve diplômante** (mémoire de fin d'études, soutenance orale) au sein d'un cadre institutionnel et collégial ; il peut concevoir des sujets d'examen en fonction des dernières avancées de sa discipline.

Il assure la **veille informationnelle** de documents scientifiques et s'assure de leur fiabilité (sources, auteurs, concepts).

Cette veille informationnelle est dispensée **aux étudiants et aux enseignants** qui en font la demande.



02 Expérimenter et publier

Il répond à des appels à **publication scientifique**. Il mène des expérimentations **selon un protocole scientifique** et publie ses résultats, notamment dans des revues à comité de lecture (examinées par des pairs du champ disciplinaire).

Dans le cadre de la recherche universitaire impliquant des êtres humains, le **respect de la confidentialité** et de l'**anonymat des participants** est une obligation déontologique et légale stricte.

Il publie également **des ouvrages** ; il peut créer et diriger sa propre revue scientifique.

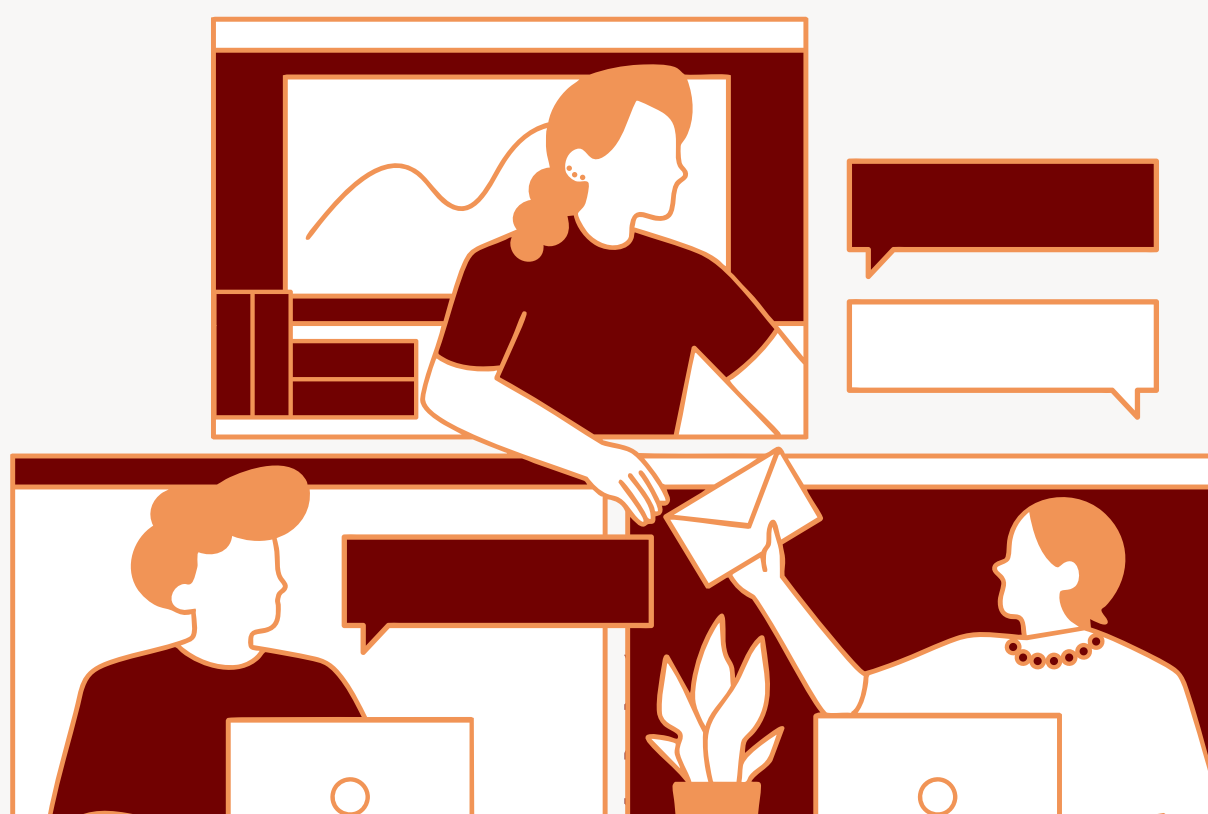
Il veille à ce que ses publications ne soient pas insérées dans des « **revues prédatrices** » (fausses revues scientifiques).



3 Former & accompagner les étudiants

Il élabore des formations, dispense des formations **au sein de son établissement de rattachement** ou dans d'**autres établissements**.

Il est **au service des étudiants** dans leurs recherches documentaires, méthodologiques ainsi que dans leur orientation professionnelle. A cette fin, il leur offre un espace **sécurisé, neutre et confidentiel** basé sur l'intérêt et les préoccupations des étudiants.



4 Communiquer à l'extérieur

Il communique lors de séminaires et de journées de recherches, **nationales ou internationales** et établit des comptes-rendus de ces événements.

Il organise des **réunions**, des **conférences**, des **journées** réunissant chercheurs et étudiants sur des thèmes qu'il propose.



Plus d'informations

<https://cucdb.fr/crsea-la-recherche/>

